

# COMMUNIQUE DE LANCEMENT

## DU FONDS CONJOINT ET DE L'APPEL A PROJET

### A LA COOPERATION DECENTRALISEE

### FRANCO-MAROCAINE

Le ministère des Affaires étrangères et du développement international, le Ministère de l'intérieur marocain, après concertation avec les collectivités territoriales, ont décidé de lancer un fonds conjoint spécifique à la coopération décentralisée franco-marocaine, assorti d'un appel à projets afin de soutenir les projets des collectivités françaises et marocaines au renforcement des capacités à la gouvernance territoriale.

**L'appel à projets** de coopération décentralisée pour les collectivités territoriales françaises et les collectivités territoriales palestiniennes sera ouvert **du 18 avril au 17 juin 2016** minuit pour la France et le Maroc pour la 1<sup>ère</sup> année.

Les projets devront être portés par des collectivités territoriales françaises et marocaines.

Les autorités marocaines et françaises ont fait le choix de cibler leur appui autour de cinq thématiques :

1. Gouvernance territoriale et régionalisation,
2. Services publics locaux – renforcement des capacités et ressources humaines,
3. Développement durable : la valorisation des espaces publics et du patrimoine historique, environnement, tourisme et aménagement du territoire,
4. Développement économique local et développement des terroirs,
5. Jeunesse et insertion professionnelle.

Cet appel à projets vise à consolider les partenariats en cours, à favoriser de nouvelles coopérations entre le Royaume du Maroc et la France. Cette initiative démontre la volonté des deux pays de développer la coopération entre ses autorités locales respectives au bénéfice des populations.

Pour présenter un projet ou pour avoir plus d'informations, veuillez suivre les liens suivants :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des/appels-a-projets-et-fonds-en/appel-a-projets-franco-marocain/>

Pour le Maroc : DGCL/DAJEDC du Ministère de l'Intérieur.  
[www.bocl.gov.ma](http://www.bocl.gov.ma).